

Monze

2025



Le vote du Budget annuel permet de s'assurer de la santé financière de notre commune. C'est un élément incontournable afin de pouvoir se projeter et donc d'anticiper sur les projets qu'il sera possible d'engager pour les années à venir.

Les résultats comptable de votre commune font suite à un indice de pilotage comptable (IPC) certifié par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP). Cet IPC attestant une qualité et une sincérité comptable a été crédité de la note maximale de 100%. En conséquences, l'analyse comptable de l'exercice 2024 a amené l'inspecteur divisionnaire de la DGFIP à produire les conclusions suivantes : *"La situation financière de la Commune de Monze est équilibrée avec une capacité d'autofinancement brute en hausse de 87% fin 2024. La commune est peu endettée et elle possède des marges de manœuvres intéressantes pour ses futurs investissements. Le fond de roulement est satisfaisant, équivalent à 6 mois de charges au 31/12/2024"*.

Tous ces éléments sont encourageants et ils accréditent d'autant les choix politiques qui ont été fait en matière de gestion dans notre commune.

Compte tenue de ces bons résultats et comme cela a été majoritairement le cas durant ces quatorze dernières années le Conseil Municipal a décidé une fois de plus de ne pas voter d'augmentation d'impôts à l'occasion de ce nouvel exercice.

M. le Maire, Christian CAVERIVIERE

Le budget, comment cela fonctionne ?



vote du **Compte Financier Unique (CFU)**
de l'année écoulée

= bilan de ce qui a été dépensé, comment et pourquoi, au cours de l'année précédente



vote du **Budget Primitif (BP)** de l'année en cours

= planification de ce qui pourrait être dépensé, comment et pourquoi, pour l'année en cours. Divisé en deux sections : le **fonctionnement** et l'**investissement**.

1

2

3

4

Les étapes d'un vote de document budgétaire

les services communaux préparent le document (collaboration entre Maire, élus, secrétariat de mairie)

travail conjoint avec les Finances Publiques (vérifications, conseils etc)

le document est présenté au Conseil Municipal qui délibère afin de l'approuver ou de le rejeter

une fois approuvé par une délibération, le document est transmis à la Préfecture

CFU 2024

Que sont les résultats antérieurs reportés ?

Les résultats antérieurs reportés correspondent à l'argent qui reste ou pas sur les comptes de la commune entre deux budgets.

Un excédent signifie que la commune a de l'argent disponible qu'elle était autorisée à dépenser et qu'elle a conservé. Il s'accumule de budget en budget et constitue progressivement des économies. Un résultat antérieur reporté peut aussi être négatif ; on parle alors de déficit.

Fonctionnement

Excédent reporté sur 2025 **+ 73 014,02 €**

les coûts de fonctionnement ont baissés de 9% de 2023 à 2024 grâce au plan de sobriété des services.

Investissement

Excédent reporté sur 2025 **+ 75 647,80 €**

le plan de financement des travaux RD3/Coeur de village a permis de conserver un excédent d'investissement à reporter, malgré l'importance du chantier.

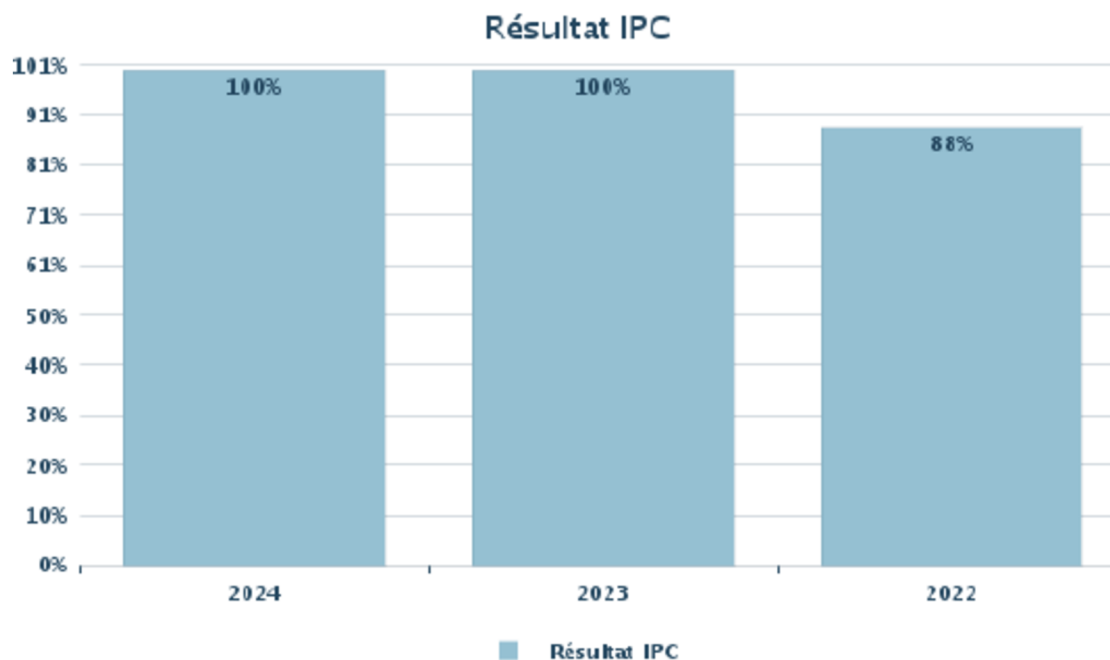
Qu'est ce que c'est ?

le **Compte Financier Unique** regroupe le Compte de Gestion et le Compte Administratif en un seul document par mesure de simplification. Ces documents font le bilan comptable de l'année écoulée. Ils sont établis conjointement avec la Direction Générale des Services Publics (DGFIP). Toutes les opérations comptables effectuées sont contrôlées par le service de comptabilité communal et la DGFIP. La conformité au Budget Primitif voté initialement est également vérifiée. Le CFU pointé est ensuite contrôlé par le Conseil Municipal, qui vérifie la bonne exécution comptable de ses directives par le Maire au cours de l'année écoulée. Le Maire n'est pas autorisé à voter au cours de cette vérification. La délibération actant le vote du Conseil et ce document sont ensuite transmis à la Préfecture qui en atteste la légalité.

Les résultats antérieurs reportés qui s'en dégagent conditionnent le budget à venir.

IPC et valorisation fiscale et financière

L'Indice de Pilotage Comptable (IPC) d'une commune est une note individuelle attribuée par la Direction générales des Finances Publiques (DGFIP) en pourcentage. Cette note atteste de la qualité comptable d'une commune ; le but étant d'avoir la comptabilité la plus honnête possible et de tenir les délais pour effectuer les tâches demandées.



Les tendances 2023/2024

- 9% de dépenses de fonctionnement
- +87,2% de capacité d'auto-financement brute
- 20,7% d'endettement
- 7 mois de trésorerie d'avance afin d'assumer les charges courantes (pour 2 à 3 mois conseillés)

La valorisation fiscale et financière est un bilan financier à destination du Maire et la trésorerie communale. Cette étude de la santé financière de la commune est émise annuellement par la DGFIP. Elle observe les tendances comptables sur plusieurs années. Ceci permet d'établir une stratégie de pilotage financier adaptée, le but étant d'assurer le fonctionnement en priorité, puis de réaliser des projets d'investissement en générant le moins de déficit possible.

BP 2025

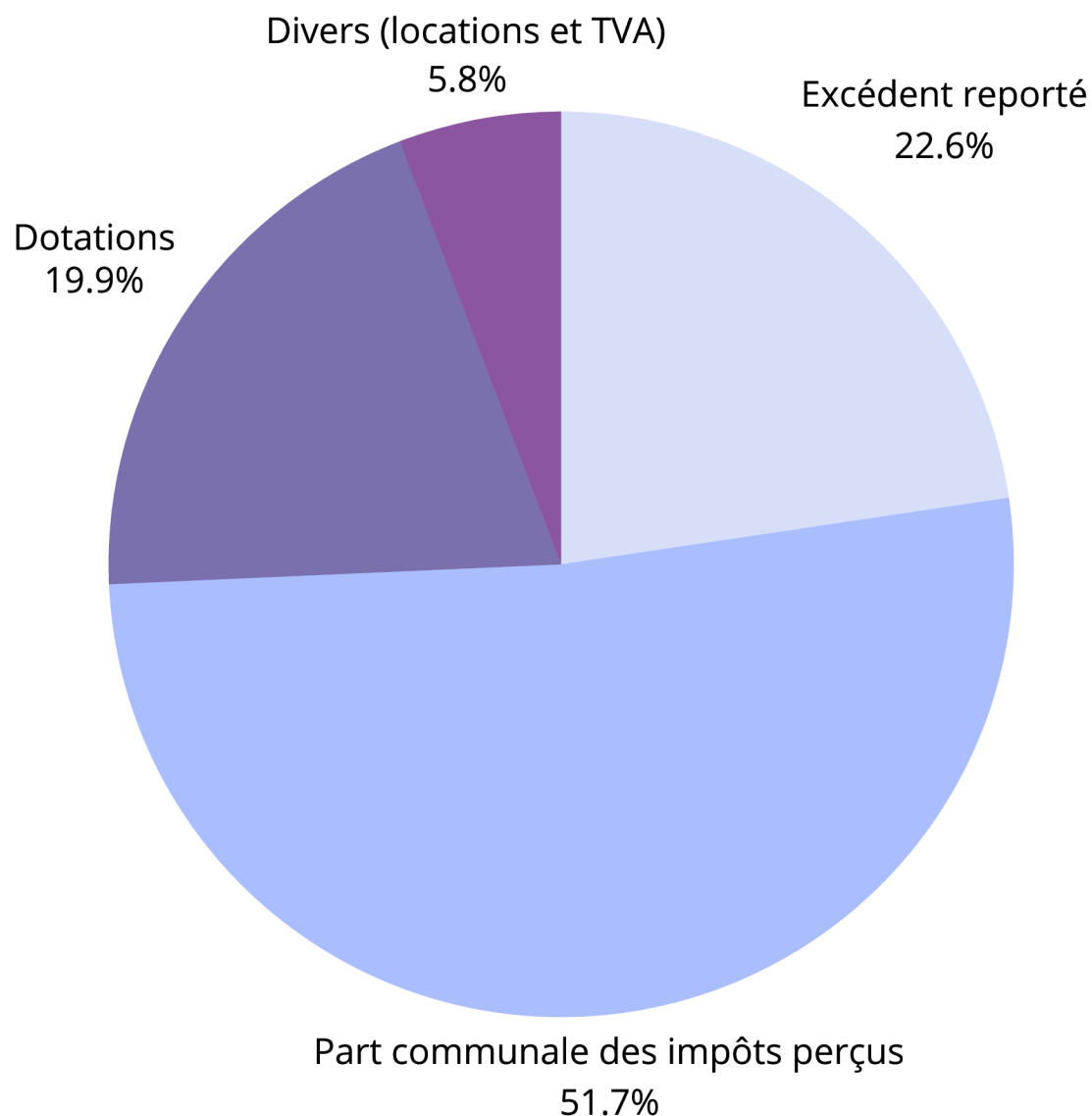
recettes de fonctionnement

= l'argent grâce auquel la commune va pouvoir assurer son fonctionnement pour l'année à venir

322 362,02 €

D'où vient cet argent ?

Les revenus de la commune de Monze sont essentiellement constitués par le versement mensuel et progressif de la part communale des impôts payés par les habitants et les dotations de l'Etat. La location d'appartements, de la salle polyvalente et des antennes de télécommunication sont des revenus annexes mineurs, tout comme la récupération de la TVA sur l'année précédente. Cette somme comporte également les économies accumulées par la commune, sous forme d'excédent reporté des précédents budgets.

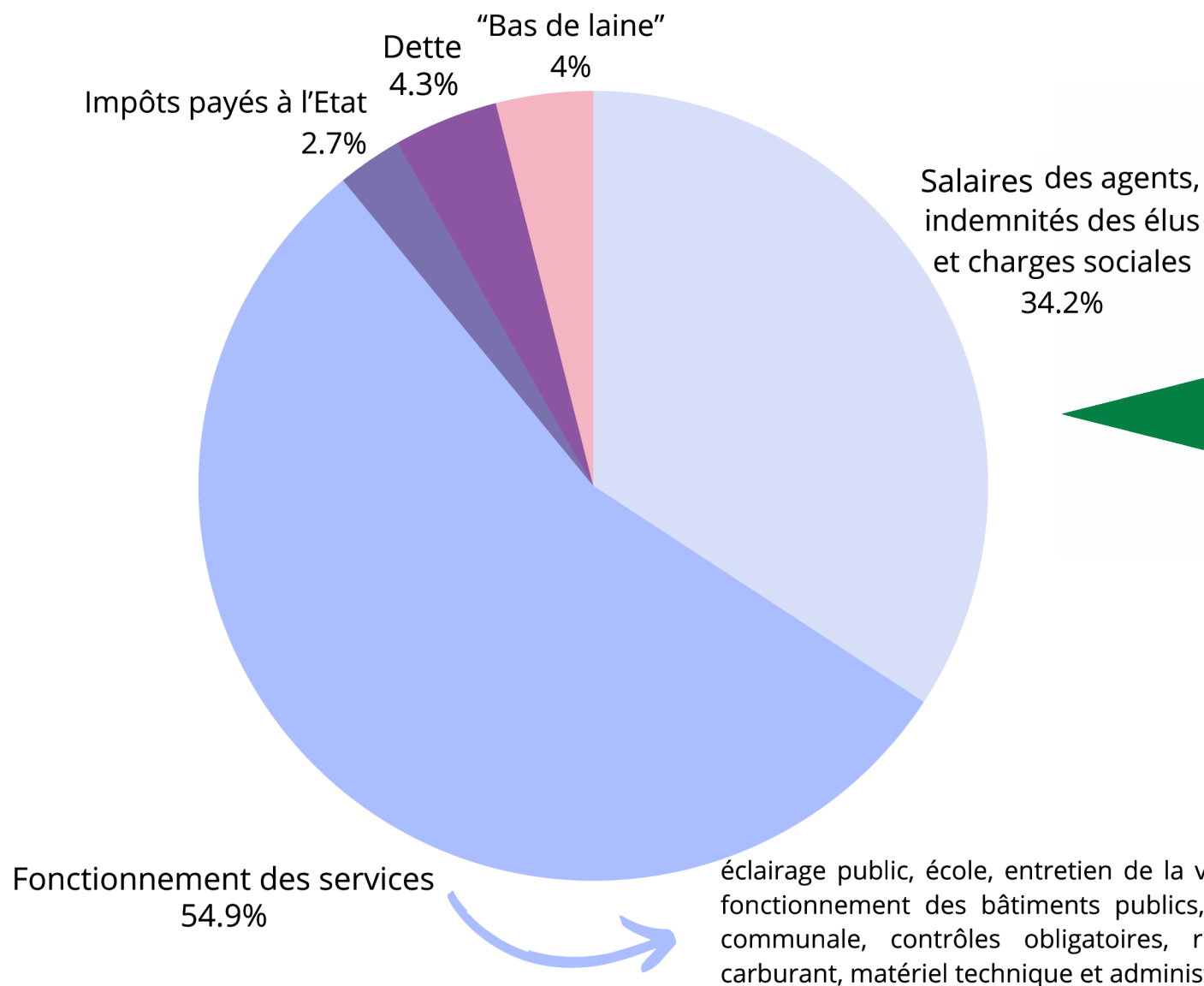


BP 2025

dépenses de fonctionnement

= répartition estimées des dépenses de l'année à venir pour assurer les services et l'entretien de la commune

322 362,02 €



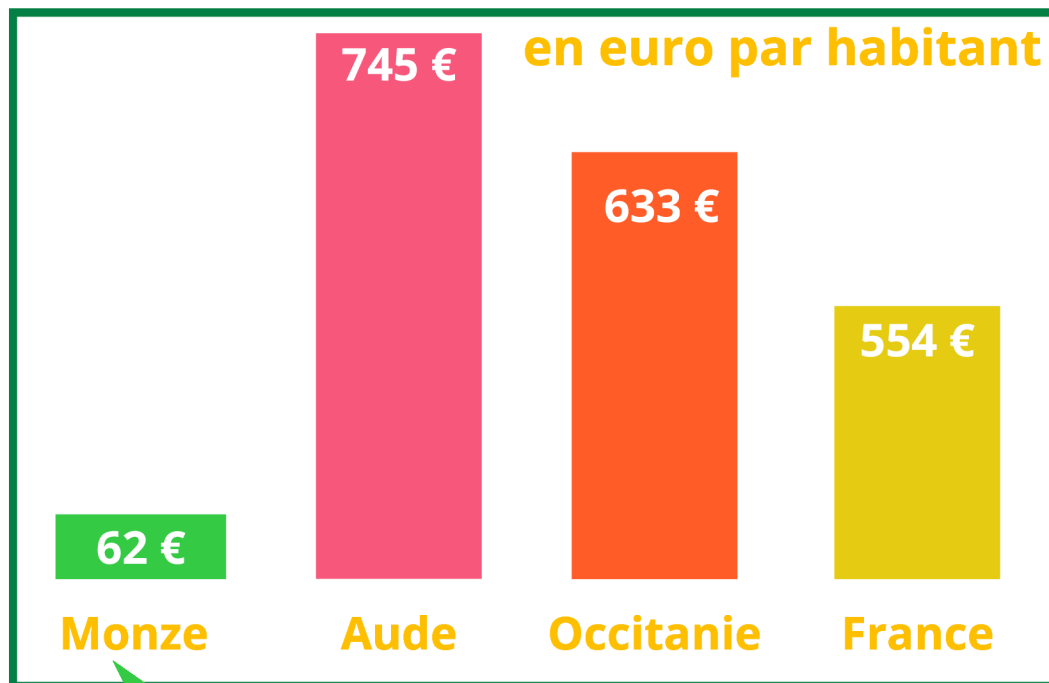
Précaution comptable

Par mesure de précaution, on prévoit toujours plus que ce que l'on va réellement dépenser, afin d'avoir une marge de manœuvre. On prévoit aussi un "*bas de laine*", une somme de côté qui peut être utilisée en cas d'imprévus.

L'argent qui n'est pas dépensé devient de l'excédent et se retrouve disponible pour les budgets d'après ; c'est comme cela que la commune constitue ses économies d'année en année. Prudence est mère de sureté !

Endettement

2024 des communes de moins de 250 habitants



Qu'est ce que cela veut dire ?

Cela signifie que la commune de Monze est très peu endettée par rapport aux communes de la même taille. On compare à l'échelle du département, de la région et du pays.

A titre indicatif, la dette nationale s'élève à 49 239€ par habitant, soit un total de 3 378 346 000 000€ au moment où ce document a été rédigé. Elle est visible en temps réelle sur le site <https://horloge-de-la-dette-publique.com/>

Pourquoi les collectivités font-elles des emprunts ?

En résumant succinctement on peut dire que les collectivités contractent des emprunts afin de financer :

- la création de nouveaux services publics (exemples construction ou réhabilitation de bâtiments, installation d'infrastructures)
- d'importants travaux d'entretien de l'existant (exemples restauration de toiture d'un bâtiment public, réfections majeures de la voirie)
- l'achat d'équipement coûteux ne pouvant être autofinancés (exemples véhicules pour les services techniques)

Le but de ces projets est :

- d'améliorer la vie des habitants
- de créer de nouvelles sources de revenus pour la commune
- de rendre les services existants plus efficaces
- d'assurer le maintien de l'utilisation des infrastructures existantes et la continuité des activités qu'elles abritent

Les emprunts ne sont pas obligatoires. Ils font partis des solutions de financement possibles mais ne sont pas la seule (*subventions, autofinancement, donations etc*). Ils sont liés à des projets précis portés par le Conseil Municipal.

Projets d'investissement 2025

Église

Coût estimé de la première tranche : 166 000€

Campagne de dons de la Fondation du Patrimoine : 4 000€

Subventions attribuées :

- 15 000€ de la Région
- 33 000€ de la DETR
- en attente d'attribution :
Carcassonne Agglo
Conseil Départemental

*Maîtrise d'ouvrage accordée
consultations terminées en juin*

*Début estimé des travaux au
second semestre 2025*

Reboisement

Convention avec l'association
1 Million d'Arbres

Collaboration avec l'ONF
et la Pépinière
Départementale

*Priorité donnée au reboisement
et à la protection des plants
replantés en 2024.*

*Achat du mobilier et de la
signalétique reporté, en attente
du développement suffisant des
arbustes.*

